



NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie - 3^{ème} trimestre 2020

Le 3^{ème} trimestre 2020, situé entre deux confinements liés à la crise sanitaire mondiale, apparaît comme une bouffée d'oxygène à l'économie nationale. Au niveau régional, le déconfinement est salutaire car la région est l'une des régions les plus touristiques du territoire français durant la saison estivale. Or, c'est justement un des secteurs le plus directement touché par la crise sanitaire que traverse le pays.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI :

Au 3^{ème} trimestre 2020, l'emploi salarié régional, public comme privé, se redresse fortement.

Seul le secteur de la fabrication de matériel de transport reste atone.

Les secteurs d'activité fermés administrativement au 2^{ème} trimestre connaissent un dynamisme inédit ce trimestre, bien aidé notamment par un recours prégnant à l'intérim. Le secteur de la construction est le secteur qui semble le mieux profiter de ce rebond de l'activité économique. Néanmoins, malgré cette éphémère hausse de l'emploi, celui-ci n'atteint pas les niveaux affichés en fin d'année dernière. De plus, les déclarations d'embauche de contrats de plus d'un mois dans la région ne sont pas aussi nombreuses qu'à la même période de l'année précédente.

La création d'entreprises, après un début de deuxième trimestre à l'arrêt, reprend et dépasse même les niveaux observés l'année précédente. Ce dynamisme concerne tous les secteurs d'activité mais surtout celui du commerce-transport-

hébergement-restauration, comme avant crise.

Les effets de la crise sur les défaillances d'entreprises, probablement en raison des mesures d'aide mises en place par l'État, restent inférieurs à ceux observés les années précédentes, malgré un rattrapage par rapport au trimestre précédent. Par ailleurs, les divers plans sociaux et les suppressions de postes annoncés commencent à se faire ressentir ce trimestre.

La réouverture administrative de secteurs d'activité a pour conséquence un moindre recours au dispositif de l'activité partielle. Le secteur de la construction confirme sa bonne tenue avec une chute du recours au dispositif ce trimestre. En revanche, les entreprises des secteurs des activités scientifiques et techniques et de l'industrie continuent d'utiliser en masse le dispositif. Néanmoins, les niveaux restent très élevés par rapport à ceux habituellement observés et risquent fort de repartir à la hausse avec la mise en place du second confinement au 4^{ème} trimestre. Les données encore provisoires des indemnisations d'activité partielle confirment cette tendance.

Le taux de chômage connaît une très forte hausse ce trimestre, au niveau régional comme national. Néanmoins, cette hausse s'affiche en trompe l'œil car elle résulte du mode de calcul qui a fait baisser artificiellement le taux au 2^{ème} trimestre. Il s'agit là d'un rattrapage et on peut penser que le taux de chômage affiché aujourd'hui correspond à la réalité.

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi dans la région diminue ce trimestre après la hausse spectaculaire du premier semestre. Néanmoins, le nombre moyen de demandeurs d'emploi à la fin du 3^{ème} trimestre reste plus élevé que celui observé avant crise. La baisse bénéficie surtout aux jeunes ainsi qu'aux hommes. A noter une forte baisse des demandeurs d'emplois sans aucune activité ce trimestre, probablement liée à la saison estivale et aux emplois saisonniers qui en découlent. D'ailleurs les départements côtiers de la région affichent une baisse du nombre moyen de demandeurs d'emploi plus marquée que dans les autres départements de la région.

POLITIQUES D'EMPLOI : Les prescriptions de Parcours-Emplois6compétences (PEC) sont plus nombreuses au 3^{ème} trimestre qu'au 2^{ème} trimestre mais restent inférieures au niveau observé il y a un an. Les effets de la mise en place du plan 1jeune1solution ne se font pas encore sentir même si on constate de nouveau une prescription de Contrat-Initiative-Emploi (CIE) ce trimestre et un nombre de bénéficiaires jeunes plus élevés qu'à l'accoutumée.

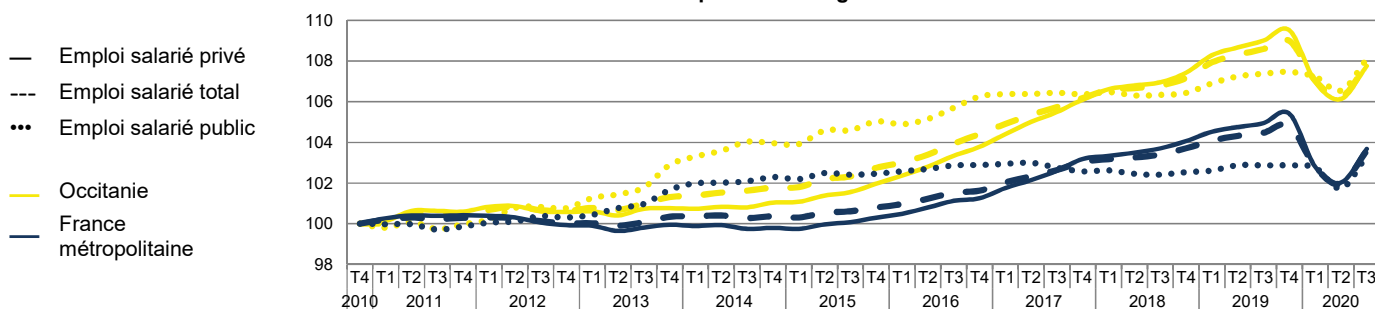
Le nombre de personnes en contrats aidés à la fin du trimestre baisse, que ce soit sur un trimestre ou sur un an. Il s'agit là d'un effet de la forte baisse de la prescription de contrats aidés observée depuis le début de l'année.

Le nombre d'entrées en apprentissage, sur la campagne 2019-2020 dans la région, est supérieur à celui observé lors de la campagne précédente.

Emploi salarié

En Occitanie, à la fin du 3ème trimestre 2020, l'emploi salarié repart à la hausse. Il augmente de 1,6% par rapport au trimestre précédent, soit plus de 31 100 emplois. Néanmoins, ce rebond ne suffit pas à compenser les pertes d'emplois du premier semestre liées à la crise sanitaire. Ainsi, depuis le début de l'année, 21 400 emplois ont été détruits dans la région, soit une baisse de 1,0%. La région a un peu mieux résisté à la crise qu'au niveau national, qui perd 1,2% de l'emploi salarié depuis le début de l'année.

Évolution de l'emploi salarié régional



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Le redressement de l'emploi est visible à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. La baisse de l'emploi public constatée le trimestre précédent est largement compensée ce trimestre avec une hausse historique (+1,5% en un trimestre). Avec 518 000 emplois, la région affiche un niveau d'emplois publics supérieur à celui observé en début d'année (+ 3 000 emplois). L'emploi salarié privé suit la même tendance (1,5% en un trimestre) mais cela est encore insuffisant pour compenser les effets de la crise sanitaire (24 600 emplois perdus par rapport à fin 2019).

Avertissements :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acooss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

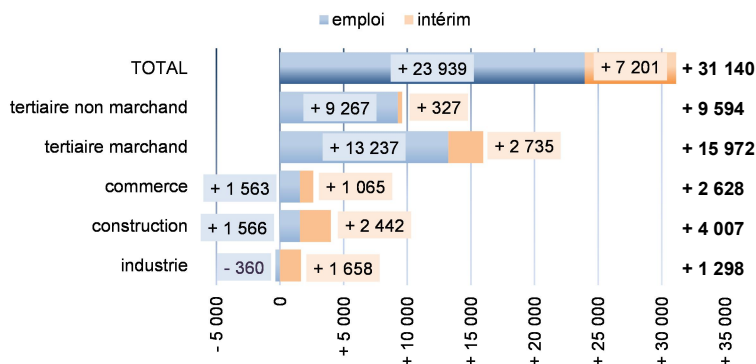
Avec les effets conjugués de la réouverture administrative des établissements et de la saison estivale, l'emploi salarié progresse fortement dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (+7,6% ce trimestre contre +5,6% au niveau national, 5 850 emplois gagnés). L'emploi salarié progresse également dans les autres activités de services (+4,8%) et dans les industries agro-alimentaires (+3,2%).

Emploi salarié par secteur d'activité

	Emploi salarié total	dont intérim	Évolution trimestrielle
Agriculture	29 398	232	-4,2%
Industrie	238 296	13 319	+0,5%
Construction	133 345	13 998	+3,1%
Commerce	270 025	5 905	+1,0%
Autres services marchands	633 132	13 883	+2,4%
Services non marchands	725 391	2 701	+1,6%
Total	2 029 475	50 040	+1,6%

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Contributions de l'emploi et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 3ème trimestre 2020



Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

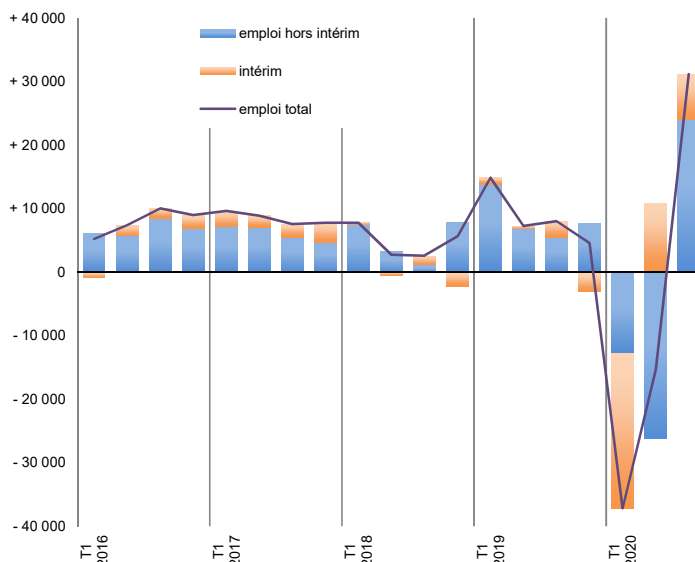
Dans la construction, le rebond observé le trimestre précédent se confirme (+3,1% ce trimestre, contre +3,0% au niveau national). Dans la région, seule l'industrie, en particulier les secteurs de la fabrication de produits électriques et électroniques (-0,9%) et la fabrication de matériel de transports (-1,6%), tarde à retrouver du dynamisme : +0,5% ce trimestre (contre +1,3% au niveau national). Dans la fabrication de matériel de transport, c'est surtout l'emploi intérimaire qui recule (-34,1% ce trimestre et 640 intérimaires perdus). En effet, hors intérim, le secteur ne perd que 145 emplois (-0,3%). Enfin, l'emploi dans l'agriculture recule encore, pour le 4^{ème} trimestre consécutif (-4,2% ce trimestre et 2 300 emplois perdus depuis le début de l'année). Depuis le début de l'année, seuls les secteurs de l'administration, de la santé et de l'action sociale (+0,5%) et les industries agroalimentaires (+0,3%) gagnent des emplois. Dans la région, le secteur de l'hébergement et de la restauration a perdu 9,4% de son emploi en 9 mois.

Hormis dans la fabrication de matériel de transport, l'intérim augmente dans tous les secteurs, contribuant ainsi pour 23,1% de l'augmentation de l'emploi ce trimestre. L'augmentation est particulièrement forte dans la construction (+21,1% et 2 440 intérimaires de plus ce trimestre). Néanmoins, il progresse légèrement moins vite qu'au niveau national (+24,4%). C'est dans ce secteur que le taux de recours à l'intérim est le plus fort dans la région : en effet, plus de 1 emploi sur 10 est un emploi intérimaire (contre 9,1% seulement au niveau national). Malgré cet accroissement de l'intérim, le nombre d'emplois intérimaires dans la région reste en-deçà du niveau observé avant la crise sanitaire (6 400 intérimaires de moins qui représentent 11,4% de pertes d'emplois).

Définition :

Le taux de recours à l'intérim est le nombre d'intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre de salariés total.

Évolution trimestrielle de l'emploi hors intérim et de l'intérim en Occitanie depuis 2016



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee, Traitement SESE Occitanie

Déclarations d'embauches

En Occitanie, au 3^{ème} trimestre, l'URSSAF régionale a enregistré près de 240 000 déclarations d'embauche de contrats de plus d'un mois dans la région. Ce nombre est en recul de 3,3% par rapport au même trimestre de 2019. En raison d'un deuxième trimestre atone, le nombre de déclarations d'embauche sur l'année est en net recul par rapport à 2019, au niveau régional (-13,4%) comme national (-16,4%). Les déclarations d'embauche concernent ce trimestre 55,6% de jeunes de moins de 30 ans. Depuis le début de l'année, le nombre d'embauches de jeunes de moins de 30 ans recule moins vite que celui des plus de 30 ans (-11% contre -16% pour les plus de 30 ans).

Emploi salarié par secteur d'activité

	Nombre de déclarations du trimestre	Cumul 2020	Cumul 2019	Evolution annuelle
Occitanie	239 726	514 172	593 996	-13,4%
France métropolitaine	2 515 638	5 511 398	6 590 140	-16,4%

Source : URSSAF Occitanie

Créations d'entreprises

Après la baisse prononcée au 2^{ème} trimestre 2020, les créations d'entreprises repartent très fortement à la hausse au 3^{ème} trimestre, un effet de rattrapage après les mois de confinement au cours du 1^{er} semestre. Cette reprise était déjà visible au mois de juin et s'est accentuée durant l'été.

Globalement, ce trimestre, 23 360 entreprises ont été créées en Occitanie. C'est 20,3% de plus qu'au 3^{ème} trimestre 2019 et 60,6% de plus qu'au 2^{ème} trimestre 2020.

Sur un an, toutes les régions métropolitaines voient leur nombre de créations d'entreprises augmenter, de 23,9% en Ile-de-France à 12,2% en Nouvelle-Aquitaine.

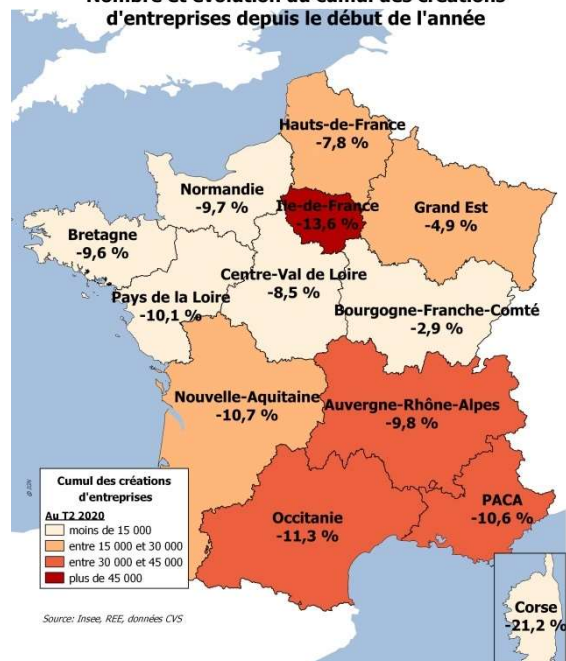
L'Occitanie se place en 7^{ème} position des régions les plus dynamiques, juste derrière les Hauts-de-France et devant le Centre-Val-de-Loire.

Au niveau régional, la création d'entreprise augmente ce trimestre dans tous les secteurs d'activité, de +37% dans l'industrie à +75% dans le commerce-transport-hébergement-restauration.

Avertissement :

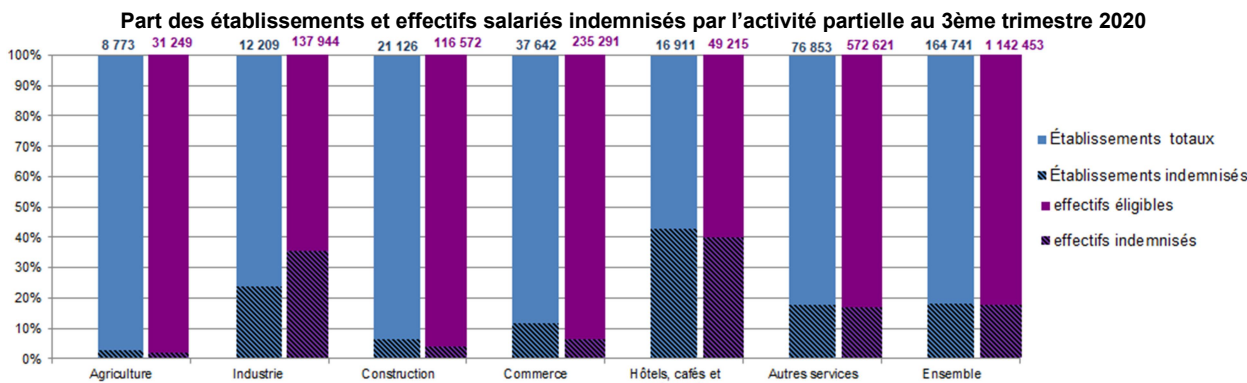
Les données sur les microentreprises ne seront plus disponibles pour une période indéterminée.

Nombre et évolution du cumul des créations d'entreprises depuis le début de l'année



Source : Insee, REE, données CVS

Activité partielle

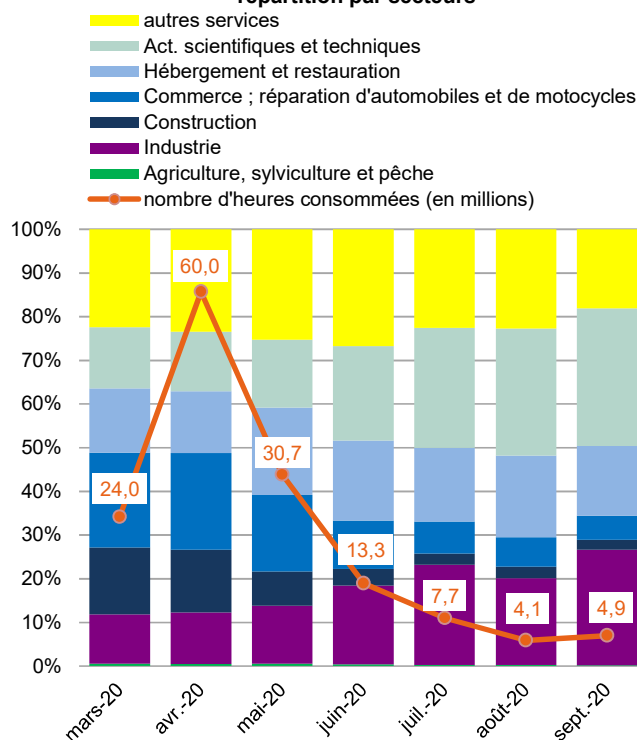


Sources : ASP, Dares, URSSAF, Insee, traitements DIRECCTE.

Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour ce faire, les entreprises doivent déposer en DIRECCTE des demandes d'autorisations préalables qui peuvent s'utiliser sur plusieurs mois. Ensuite, si les heures ont effectivement été chômées, les entreprises en demandent l'indemnisation. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic. **A partir du 1er mars 2020**, pour faire face à la crise sanitaire l'activité partielle devient éligible aux salariés des particuliers employeurs ainsi qu'aux intérimaires, aux journalistes pigistes et aux salariés employés en France par une entreprise étrangère. **Les montants d'indemnisations ont également été revalorisés jusqu'au 1er juin 2020.** Celles-ci sont prises en charge à 100% par l'État si le salarié touche moins de 8,03€/heure. Au-delà, l'État, comme auparavant, prend en charge 84% de la rémunération nette du salarié. A compter du 1er juin 2020, le taux de prise en charge à ces conditions est limité à certains secteurs d'activité (hébergement restauration, culture, agences de voyage...).

Même si les chiffres sont encore provisoires et seront revus à la hausse dans les prochains mois, le nombre d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle au 3^{ème} trimestre 2020 sera inférieur à celui observé au 2^{ème} trimestre. En effet, 16,8 millions d'heures ont été chômées par les salariés d'Occitanie ce trimestre (contre 104 millions au 2^{ème} trimestre). Ceci s'explique principalement par la réouverture des établissements de l'hébergement et de la restauration, qui ont pu profiter de la saison estivale. En effet, ce secteur a consommé 2,9 millions d'heures ce trimestre, soit 83,2% de moins qu'au 2^{ème} trimestre. Le secteur des activités scientifiques et techniques devient ce trimestre le principal secteur utilisateur du dispositif (29,1% des heures indemnisées pendant le 3^{ème} trimestre, soit 4,9 millions d'heures), devant l'industrie (23,1% et 3,9 millions d'heures). Le secteur de la construction semble surmonter plus facilement la crise sanitaire : les établissements du secteur n'ont consommé que 427 000 heures d'activité partielle ce trimestre, représentant 2,5% des heures indemnisées. D'ailleurs, ce trimestre, seuls 6,8% des établissements et 5,5% des salariés du secteur ont été indemnisés au moins une heure durant le trimestre. A l'inverse, le nombre de salariés concernés par l'activité partielle dans l'industrie et les hôtels-café-restaurants reste important : 54,1% et 64,8% des salariés ont chômé au moins une heure ce trimestre. Au

Heures d'activité partielle consommées par mois en Occitanie et répartition par secteurs



Source : ASP, Dares, traitement DIRECCTE

total, dans la région, l'activité partielle concerne encore 18,3% des établissements de la région et 27,4% des salariés.

Au 4^{ème} trimestre 2020, avec l'instauration du second confinement à la fin du mois d'octobre, le nombre d'heures indemnisées repart de nouveau à la hausse par rapport au 3^{ème} trimestre. Il semble néanmoins que ce volume sera moins élevé que celui observé lors du premier confinement. En effet, à fin décembre, déjà 17,6 millions d'heures ont été indemnisées au cours du trimestre. Ce chiffre devrait néanmoins être revu nettement à la hausse. Comme lors du premier confinement, le secteur de l'hébergement et de la restauration reste très impacté (6,1 millions d'heures indemnisées).

Défaillances d'entreprises

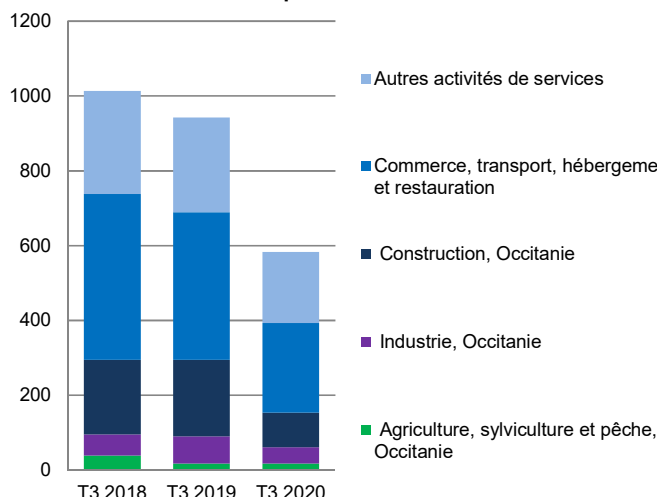
Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

Au 3ème trimestre 2020, 584 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, représentant moins de 8% des défaillances en France. Ce nombre est en baisse de 38% par rapport au 3ème trimestre 2019, mais en hausse de 15% par rapport au 2ème trimestre 2020. Les effets de l'arrêt de l'économie depuis le début de l'année commencent à se ressentir sur les dépôts de bilan ce trimestre.

Le secteur de la construction, qui totalise 16% des défaillances, enregistre une baisse de 55% sur un an. Les dépôts de bilan des secteurs du commerce, de la réparation automobile, des transports, de l'hébergement et de la restauration, qui représentent 41% des défaillances enregistrées ce trimestre, diminuent de 39%.

Le secteur industriel voit son nombre de dépôts de bilan baisser ce trimestre de 39%, mais sur de faibles volumes (8% des défaillances en région). Sur un trimestre, le nombre de défaillances double dans ce secteur.

Cumul des défaillances d'entreprises à la fin des 3èmes trimestres



Source : Banque de France

Plans de sauvegarde et ruptures conventionnelles collectives

52 établissements de la région sont impactés par un Plan de Sauvegarde de l'Emploi instruit au 3ème trimestre 2020, pour un total de 638 emplois impactés. Le commerce est le secteur le plus touché avec 23 établissements et 210 emplois menacés. Dans le secteur "activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien", et notamment les bureaux d'études, seuls 5 établissements sont impactés, mais pour un total de 248 emplois.

En cumul depuis le début de l'année, plus de 2 050 emplois régionaux sont menacés par un PSE, deux fois plus que sur la même période en 2019.

8 établissements de la région sont concernés par une procédure de rupture conventionnelle collective au 3ème trimestre, pour un total de 27 emplois. 24 de ces 27 emplois relèvent de 2 établissements du secteur de la fabrication de matériel de transport.

Nombre de PSE et de RCC au 3ème trimestre 2020 en Occitanie

	Nombre d'établissements	Effectifs concernés
Plans de sauvegarde de l'emploi		
3ème trimestre	52	638
Cumul 2020	78	2 055
Ruptures conventionnelles collectives		
3ème trimestre	8	27
Cumul 2020	11	97

Source : DGEFP

Au 4ème trimestre, selon la banque de France, l'industrie dans la région devrait continuer de perdre des emplois et fonctionner en sous-régime, en particulier dans l'aéronautique. La deuxième période de confinement a incité les établissements à utiliser massivement de nouveau le dispositif de l'activité partielle. Dans les services, le confinement et la fermeture des commerces non essentiels fait perdre de nouveau emplois dans la région. En revanche, le secteur de la construction continuerait d'être dynamique, notamment grâce à l'intérim.

Un pic de plans de sauvegarde de l'emploi est attendu pour le 4ème trimestre 2020 avec par voie de conséquence un nombre d'emplois impactés plus important que lors de ce trimestre.



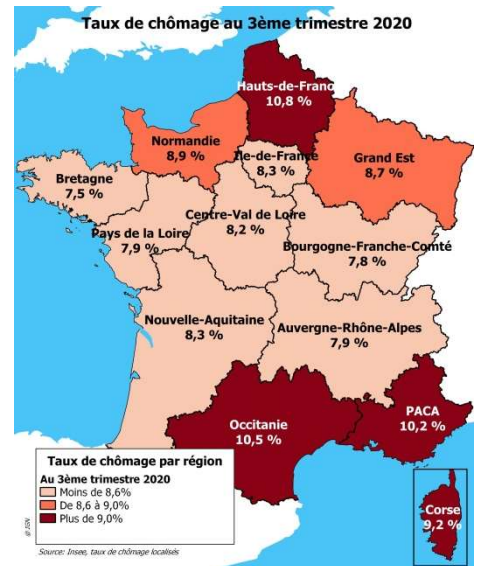
CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

Taux de chômage

En Occitanie, au 3^{ème} trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 10,5% de la population active. Il augmente fortement ce trimestre de 2,1 points. Néanmoins, les taux de chômage des deux trimestres précédents étant en trompe l'œil, ces évolutions ne témoignent pas d'une dégradation subite du marché de l'emploi. En effet, il s'agit plutôt d'un retour à des comportements proches de la normale concernant la recherche et la disponibilité pour trouver un emploi. Ainsi, les personnes considérées comme inactives au 2^{ème} trimestre se retrouvent dans le calcul du taux de chômage. Le taux de chômage dans la région a progressé de 1,0 point depuis début 2020, autant qu'au niveau national.

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de pôle emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.



Demande d'emploi

Au 3^{ème} trimestre 2020, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC dans la région s'élève à 602 570. Il diminue de 0,2% par rapport au trimestre précédent. La réouverture de pans de l'économie liés à la saison estivale a contribué à cette baisse. En effet, la baisse de la demande d'emploi est particulièrement marquée dans les départements côtiers de la région. Ces 4 départements contribuent pour près de 70% de la baisse de la demande d'emploi ce trimestre.

La demande d'emploi diminue nettement chez les jeunes (-1,7%), mais ne compense néanmoins pas les fortes augmentations des trimestres précédents (+ 8,0% par rapport à fin 2019). La demande d'emploi des seniors augmente de 0,8% ce trimestre mais depuis le début de l'année, elle augmente moins rapidement que celle des jeunes (+4,2%). A l'inverse du trimestre précédent, le nombre moyen de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) diminue fortement ce trimestre (-7,6% ce trimestre). Enfin, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de longue durée continue d'augmenter ce trimestre : en effet, en moyenne sur le trimestre, on dénombre une augmentation de 6 840 demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (+3,0%).

Demandeurs d'emploi moyen inscrits au cours du trimestre à Pôle emploi (catégories ABC)

	Nombre moyen au 2 ^{ème} trimestre 2020	Évolution sur 3 mois	Évolution sur un an
Hommes	290 360	-0,6 %	+ 5,7 %
Femmes	312 210	+0,2 %	+ 3,4 %
Jeunes	77 960	-1,7 %	+ 5,5 %
Seniors	160 920	+0,8 %	+ 4,4 %
DELD	292 720	+3,0 %	+ 5,9 %
Total	602 570	-0,2 %	+ 4,5 %

Source : Pôle Emploi- Données CVS-CJO

Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) :

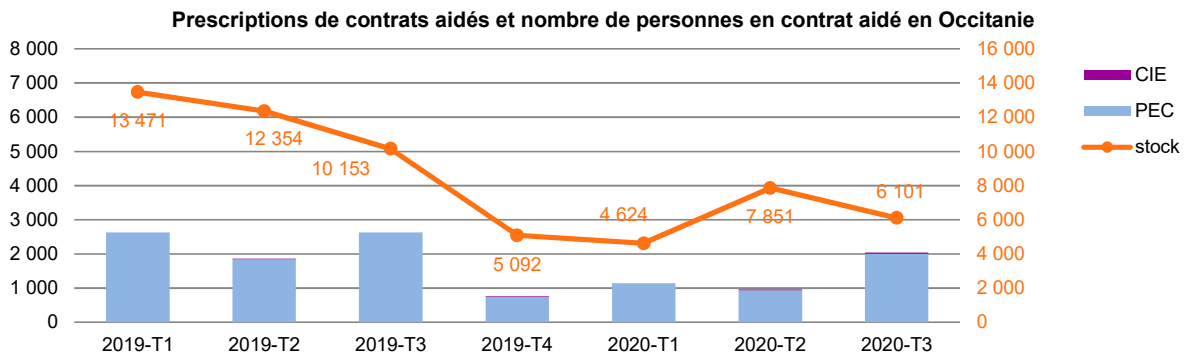
Le nombre de demandeurs d'emploi résulte de l'inscription (obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'allocation chômage) à Pôle Emploi. Tout demandeur d'emploi ne remplit pas les conditions qu'exige le BIT pour être considéré chômeur. De même, un chômeur BIT peut choisir de ne pas passer par Pôle Emploi pour rechercher un emploi. Pôle emploi différencie différentes catégories de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'emploi durant le mois :

- La catégorie A regroupe les personnes sans emploi qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories B et C regroupent les personnes ayant eu une activité réduite au cours du mois tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories D et E regroupent les personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou en contrat aidé)
- Les évolutions du taux de chômage et de la DEFM peuvent donc différer.

Depuis le premier trimestre 2018, la demande d'emploi est diffusée en moyenne des derniers jours des mois du trimestre, et non en stock au dernier jour du trimestre. Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire et jusqu'en août 2020, les données mensuelles sont de nouveau disponibles.

Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

Au 3^{ème} trimestre 2020, 2 040 contrats aidés ont été prescrits. Malgré la mise en place du plan 1jeune1solution, ce nombre diminue de 22,5% (593 prescriptions de moins) par rapport au même trimestre de l'année précédente. Alors qu'ils avaient disparu depuis plusieurs trimestres, la mise en place du plan a permis la prescription d'une cinquantaine de CUI-CIE ce trimestre, nombre qui devrait augmenter progressivement lors des prochains trimestres. La part des renouvellements de PEC retrouve un niveau conforme à celui observé avant la crise sanitaire. Ils représentent 47,2% des prescriptions ce trimestre. Près de 23,8% des bénéficiaires de contrats aidés sont des jeunes ce trimestre. Leur part augmente de 7 points par rapport au trimestre précédent, au détriment des prescriptions de contrat à destination des seniors. Le nombre de personnes en contrats aidés en fin de trimestre s'élève à 6 100. Il diminue de 22,3% ce trimestre et de 39,9% sur un an. Cette baisse peut s'expliquer par un nombre particulièrement faible de prescriptions de PEC lors du premier semestre 2020 (2 100 prescriptions, soit 53,4% de moins par rapport au premier semestre 2019).



Source : Dares

Le contrat unique d'Insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. L'emploi d'avenir est une autre forme de contrat aidé destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur lieu d'habitation. Il a pour objectif de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Ces deux dispositifs ont été arrêtés au 1er janvier 2018. Ils ont été remplacés par le Parcours Emploi Compétences (PEC), dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement mis en place à la fois par l'employeur et les services publics, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le plan 1jeune1solution, mis en place par l'Etat et visant à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes, prévoit notamment de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes en offrant des primes à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans aux entreprises, de débloquent des moyens pour la prescription de contrats aidés, marchand ou non marchand, ou en développant l'embauche de jeunes éloignés du marché de l'emploi par le dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique.

Apprentissage

En Occitanie, sur la campagne 2019-2020 (de juin à mai), le nombre de contrats d'apprentissage enregistrés par les chambres consulaires et les DIRECCTE s'élève à 25 500. C'est 10,6% de plus que lors de la campagne précédente. Les deux tiers sont des hommes. L'apprentissage public ne représente quant à lui que 4% des entrées lors de cette campagne.

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION OCCITANIE

Population

	Occitanie	France métropolitaine
Population en 2017	5 845 102	64 639 133
Population en âge de travailler (15-64 ans)	3 578 263	40 332 602
Population active	2 604 772	29 890 440
de 15 à 24 ans	259 404	2 218 121
de 25 à 54 ans	1 929 574	19 659 550
de 55 ans à 64 ans	415 794	4 010 417
Taux d'activité	72,8%	74,1%
Taux d'emploi	61,7%	64,2%
Taux de chômage (RP)*	15,2%	13,4%

* Le taux de chômage au sens du recensement est mesuré à partir des déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. Il ne correspond pas à la définition du taux de chômage au sens du BIT. De manière générale, le chômage au sens du recensement est surévalué par rapport à celui du BIT.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation principale

Revenus / pauvreté

	Revenu disponible médian par UC	Allocataires du RSA
Occitanie	20 740 €	189 865
France métropolitaine	21 730 €	1 696 600

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2018, CNA, MSA 2018

Emploi (en milliers)

	Salarié	Non salarié	Emploi total
Occitanie	1 975	314,5	2 289
France métropolitaine	24 481	2 791	27 272

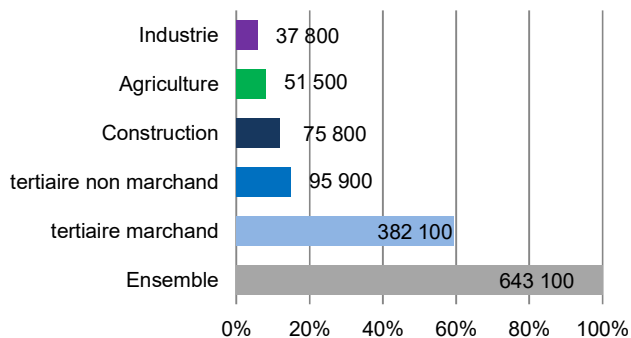
Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel) 2017 (données provisoires)

Produit intérieur Brut en 2015

	Par habitant	Par emploi	En volume	Rang
Occitanie	27 449 €	70 723 €	152 Md€	4ème
France métropolitaine	33 409 €	80 124 €	2 057 Md€	///

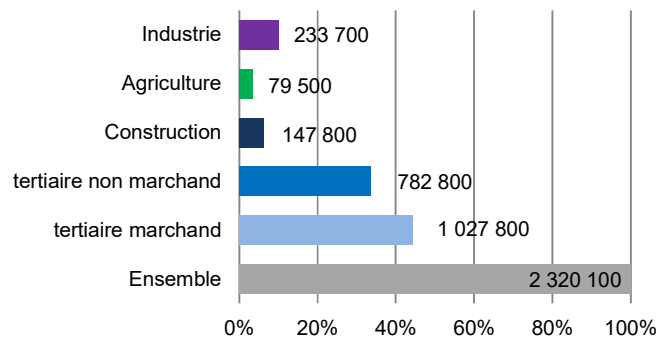
Source : Insee, comptes nationaux, données provisoires

Établissements actifs de la région



Source : Insee, Clap 2015

Emploi total de la région



Source : Insee, Estel 2018, données provisoires